

BULLETIN
du CENTRE
de DOCUMENTATION
du GRAND ORIENT
de FRANCE

8

1957

L'Assemblée Générale de la Grande Loge de France

L'Assemblée générale de la Grande Loge de France a tenu ses assises annuelles du 19 au 21 septembre dernier.

Nous sommes heureux de donner ci-dessous des extraits du discours d'ouverture du G.: M.: sortant Richard Dupuy :

.....

Le travail que nous nous sommes choisi, c'est, ni plus ni moins la réalisation de l'Universalité de l'Ordre.

Bien sûr, l'ouvrage n'est pas achevé, bien sûr des lustres s'écouleront avant qu'il le soit. Mais en tout cas, la Grande Loge de France peut être fière de sa collaboration à l'œuvre commune.

Parlons plus net encore, voulez-vous ? L'obstacle majeur à la réalisation d'une totale universalité réside dans le principe de reconnaissance, lui-même subordonné à la notion de régularité.

Alors, diront certains, faisons table rase du principe de reconnaissance, et décidons que tout individu qui se présentera dans une Loge en un quelconque point du globe, y sera reçu en visiteur dès lors qu'il possédera les mots, signes et atouchements des Francs-Maçons, et sans que l'on ait à se préoccuper de son appartenance à telle ou telle obédience régulière ou non, reconnue ou non.

La solution peut paraître séduisante et possède, en tout cas, le mérite de la simplicité.

Encore faudrait-il, pour être valable, qu'elle soit adoptée par toutes les Loges du monde entier.

Cela est-il possible et souhaitable ?

Nous ne le pensons pas.

En effet, si la conception de la Loge absolument indépendante et isolée était normale à l'époque de la Franc-Maçonnerie opérative, lorsque les ouvriers se groupaient sous la direction du Maître architecte et se débandaient au gré des nécessités de la construction, elle ne se justifiait plus dès l'instant où l'Ordre revêtait un caractère spéculatif, et où la Loge perdait son caractère provisoire pour devenir permanente.

L'institution des Grandes Loges, pouvoirs centralisateurs et régulateurs, est d'ailleurs contemporaine au passage de l'opératif au spéculatif.

Dès lors que l'objectif de l'édifice à ériger ne conditionne plus la naissance et la disparition des Loges éphémères du moyen âge, dès lors que les Francs-Maçons ne s'attachent plus à la réalisation d'une œuvre matérielle définie, mais à l'édification du Temple idéal qui toujours demeurera inachevé, dès lors que les lois de la mécanique et de l'emploi des matériaux ne constituent plus la seule règle, il faut qu'ils fassent preuve d'une vigilance accrue pour ne point laisser s'éteindre le foyer initiatique de l'Ordre, et pour préserver son universalisme qui se doit désormais rechercher plutôt dans le respect d'une éthique commune que dans la pratique d'un art délaissé, et dont les seuls symboles continuent d'animer nos travaux devenus purement spéculatifs.

« C'est au pied du mur que l'on connaît le maçon ». L'adage n'a plus la même évidente efficacité si la construction à édifier n'est pas matérielle, et si son écroulement ne vient pas inexorablement dénoncer au Frère expert l'imposteur déguisé en Maçon.

L'habileté du constructeur, fruit de l'étude et de la longue pratique, ne s'imité pas. En revanche, les formules rituelles peuvent s'apprendre et se réciter sans être comprises ni mises en application.

On ne peut donc se satisfaire des mots, signes et atouchements qui traînent dans toutes sortes de livres vendus au public, pour s'assurer de nos jours de la qualité maçonnique du voyageur qui frappe à la porte du Temple, et ce n'est point par un tuilage — néanmoins indispensable — que la certitude peut être acquise en quelques minutes de la qualité d'un visiteur inconnu. Il faut qu'il justifie avoir reçu l'initiation dans une Loge juste et parfaite, régulièrement constituée, garante et responsable de ses membres.

Or, la Loge elle-même, lorsque d'opérative et provisoire, elle est devenue spéculative et permanente, ne peut plus trouver sa raison d'être dans l'accomplissement de l'édifice à construire, mais dans sa collaboration au Grand Œuvre Universel de l'Ordre dont elle se réclame.

Elle ne peut donc tirer son droit d'exister que dans les patentes qui lui sont délivrées par l'Obéissance dont elle fait partie intégrante, et qui a l'impérieux devoir de les lui retirer si elle s'écarte des méthodes initiatiques par lesquelles elle a contracté l'engagement de poursuivre la seule tâche qui lui soit maintenant dévolue : faire des Francs-Maçons, c'est-à-dire des initiés.

Ainsi s'explique et se justifie surabondamment la structure de la fraternité moderne, qui réunit dans un même effort initiatique tous les Francs-Maçons anciens et acceptés répandus sur la terre.

Mais si la Franc-Maçonnerie est universelle, elle n'est pas internationale. Son universalisme réside dans le respect consenti librement par chacun de ses membres, des règles de son ascèse initiatique propre, qui constitue son cachet original et hors de laquelle il n'est point de Franc-Maçonnerie.

Entendons-nous bien ! La Franc-Maçonnerie ne prétend point détenir le monopole de l'initiation, c'est-à-dire du moyen d'accéder à la Connaissance.

ou tout au moins d'en approcher. Ce que nous prétendons, c'est que notre Ordre universel est le seul qui soit en droit de se réclamer de la tradition millénaire des constructeurs qui, dans la pratique quotidienne de la méditation et du travail, réalisaient l'équilibre de la sagesse, de la force et de la beauté entre les nécessités de la matière et les aspirations de l'esprit, dans une quête perpétuelle et dynamique de la Vérité, cette vérité que nous concevons comme à la fois éternelle et universelle, transcendante et immanente, occulte et visible, accessible à ceux qui s'attachent à mériter sa possession par le travail par l'accès aux réalités substantielles et concrètes, et non point comme seulement transcendante, immatérielle et inaccessible sinon par l'unique voie de la révélation, sinon par la pratique de l'abstention, de l'abstraction et le mépris du concret, et non point comme seulement immanente et matérielle et accessible par les seules voies de la science et de l'étude des phénomènes contingents de la matière dans l'ignorance et l'oubli de la loi qui les conditionne.

Notre méthode, telle quelle, a fait ses preuves. Nous ne prétendons pas — à l'instar des Eglises dogmatiques qui, une fois pour toutes ont défini et annexé la Vérité — qu'il n'y ait, hors d'elle, point de salut.

Nous reconnaissons à quiconque le droit de chercher dans d'autres directions. Mais nous entendons ne pas nous la laisser ravir par des apprentis-sorciers qui la feraient dégénérer, ni laisser des imposteurs s'en réclamer, qui en ignorent l'ABC.

C'est pourquoi la Grande Loge de France a proclamé son respect rigoureux de la Tradition Initiatique ancienne et s'attache à en assurer le maintien dans ses Loges et parmi ses membres.

Les innovations généreuses ou intéressées qui, par ignorance ou par machiavélisme, tenteraient d'attirer des Frères hors des voies traditionnelles, les retrancheraient de la communauté initiatique à laquelle nous appartenons, et doivent donc être dénoncées et combattues par tous, à quelque poste que l'Ordre nous ait placé. Nous en avons fait le serment le jour de notre initiation.

Fort heureusement, la France n'a pas été touchée par le vent de folie qui, ces derniers mois, a soufflé en Europe où, au mépris des règles les plus élémentaires qui président à la vie de la Confrérie, deux Obédiences se sont spontanément créées, une aux Pays-Bas, sur le territoire de notre vieil allié, le Grand Orient des Pays-Bas, l'autre prétendant étendre sa juridiction sur tout le continent européen en faisant table rase des principes de territorialité et du respect des souverainetés nationales qui seuls ont pu permettre le libre développement de la Fraternité dans les cinq parties du monde.

Votre conseil Fédéral a décidé qu'il n'y avait lieu d'entrer en correspondance avec aucune de ces deux Obédiences, et vous prie de mettre en garde les Frères de vos Loges contre ces entreprises inconsidérées de désordre qui, si elles parvenaient à leurs fins, ne manqueraient pas de dresser le monde profane et, à juste titre, les gouvernements nationaux contre une organisation supra-nationale qui mettrait en danger les structures politiques et sociales.

Votre Conseil Fédéral s'est continuellement préoccupé de maintenir la Grande Loge de France dans les voies que ses Convents avaient souverainement tracées.

Nous avons la satisfaction de pouvoir dire que nos efforts ont porté leurs fruits puisque, depuis l'an dernier, votre Grande Loge est entrée en relations fraternelles avec sept nouvelles Obédiences régulières :

- La Grande Loge des Philippines,
- La Grande Loge de Chine (Formose),
- La Grande Loge de Rio de Janeiro (Brésil),
- La Grande Loge de Nuevo Leon (Mexique),
- La Grande Loge de l'Etat du Vermont (U.S.A.),
- La Grande Loge du Michigan (U.S.A.),
- La Grande Loge de Parana (Brésil).

Nous avons, en effet, la joie et la fierté de vous annoncer qu'au cours du trimestre écoulé la Grande Loge de France a reçu la Reconnaissance de la Grande Loge de l'Etat du Vermont et de la Grande Loge du Michigan, comptant respectivement 18.500 et 173.200 adhérents.

Il convient à ce propos de rendre hommage à l'action personnelle du Très Illustre Frère BUSHNELL, Grand Commandeur de la Juridiction Nord du Rite Ecossais aux U.S.A., et de remercier nos Grands Représentants généraux en Amérique, les Respectables Frères VOORHIS, STAFFORD et MENDELSON, dont l'activité ne s'est pas un instant relâchée.

Il convient aussi de tirer la leçon de l'expérience tentée au cours de l'année écoulée et de se rendre à l'évidente constatation que la présence personnelle de votre Grand Maître à la Conférence des Grands Maîtres américains à Washington, chaque année, est une chose nécessaire. J'espère que votre prochain Conseil Fédéral veillera à ce que les contacts pris soient soigneusement entretenus et développés.

Il faut qu'en février prochain la Grande Loge de France soit présente à Washington.

Il faut qu'en septembre 1958, elle soit présente à San Francisco pour l'inauguration du nouveau Temple Maçonnique de la Grande Loge de Californie que compte 232.000 membres et dont les Loges reçoivent annuellement plus de 200.000 Frères visiteurs venus de tous les points des Amériques. Le Grand Maître Harold Anderson est, en effet, venu à Paris en juillet dernier, en compagnie de notre fidèle ami le T.°. R.°. F.°. Lloyd Wilson, ancien Grand Maître et Grand Secrétaire de cette très importante Obédience, afin de me remettre en mains propres l'invitation de sa Grande Loge.

De plus, nos relations interrompues depuis 1939 avec la Grande Loge du District de Columbia (24.800 membres) ayant repris, il est nécessaire qu'une correspondance suivie soit maintenue avec cette Obédience, sous la juridiction de laquelle se trouve la grande ville de Washington, capitale des Etats-Unis.

Plus près de nous, en Europe, votre Conseil Fédéral a continué, dans le cadre de la Convention de Luxembourg, à apporter sa plus complète contribution à l'Union des Obédiences Européennes. Les congrès internationaux

se sont multipliés, où tous nos Frères ont eu accès ; une publication en français et en allemand apporte désormais à tous les Francs-Maçons du continent les informations les plus vastes concernant nos Obédiences sœurs ; enfin, nos Frères qui, au cours de leurs vacances, se sont rendus aux Pays-Bas, en Autriche, en Suisse, en Italie, en Allemagne ou au Luxembourg, ont pu, à l'accueil chaleureux qui leur fut fait, mesurer le progrès de nos efforts de rapprochement.

Mentionnons que la Grande Loge Unie d'Allemagne tenant son Convent en même temps que nous, qui, afin de compenser notre absence réciproque, a envoyé à la Grande Loge de France une invitation spéciale pour le 12 octobre prochain.

Ajoutons que la Grande Loge Suisse Alpina recevra tous les Grands Maîtres européens les 5 et 6 octobre.

En même temps que nous poursuivions avec acharnement notre travail d'union sur le plan européen, dans le cadre de la Convention de Luxembourg, et sur le plan international dans le cadre du rapprochement de notre Obédience avec l'ensemble des Obédiences régulières du monde maçonnique, nous avons, conformément au vœu le plus cher de tous nos Frères, fait tout ce qui était en notre pouvoir en vue du *rapprochement des Obédiences françaises* et de leur *union dans le respect de la Tradition*.

Avec la Grande Loge Nationale Française, malgré les événements de 1955, nés d'une trop grande hâte, nous serions en mesure de réaliser sur-le-champ une alliance comportant reconnaissance réciproque et droit de visitation inter-loges, sans le problème posé par le Grand Orient de France.

Comme nous le savons tous, en 1877, cette Obédience qui groupe un grand nombre de Frères français, a perdu sa régularité aux yeux du monde maçonnique en se départissant du respect du symbolisme traditionnel.

Une rupture pure et simple de toutes relations de notre part avec le Grand Orient eut simplifié à l'extrême nos problèmes tant nationaux qu'internationaux. La Grande Loge de New Jersey nous en a, au cours du trimestre dernier, administré une preuve cruelle.

Mais la Grande Loge de France estime, à tort ou à raison, que la sortie de la communauté mondiale du Grand Orient de France, comme d'ailleurs du Grand Orient de Belgique, dont la situation est sensiblement la même, pouvait n'être que provisoire et nous n'avons point voulu, quant à nous, nous résoudre à agir comme si la partie était définitivement et inexorablement jouée.

La Grande Loge de France estime qu'il n'est pas de l'intérêt des Francs-Maçons français de vivre dans des Obédiences qui s'ignorent et s'excommunient : elle estime qu'il n'est pas de l'intérêt de la Franc-Maçonnerie Universelle qu'une Obédience qui peut se réclamer d'une ancienneté et d'une légitimité d'origine comparable à celle des plus grandes Obédiences mondiales, soit rejetée définitivement du sein de la communauté fraternelle, sans que rien ne soit tenté.

Certes, la tâche que la Grande Loge de France avait impérativement confiée à son Conseil Fédéral par ses décisions de 1953, n'était pas simple, et notre position rien moins que confortable entre les intransigeances de certains de nos amis étrangers et les incompréhensions de certains de nos Frères du Grand Orient.

Nous l'avons néanmoins solennellement affirmée à l'occasion de l'admission de la Grande Loge de France dans le sein de la Convention de Luxembourg, à Innsbruck, en septembre 1956, et nous l'avons clairement assumée au cours du Convent de la même année.

Votre Conseil Fédéral a fait face avec détermination à la mission que vous lui aviez tracée, et, durant toute cette année, nous nous sommes efforcés de mettre en présence des Frères qui s'ignoraient délibérément depuis bientôt un siècle !

De ces confrontations, de ces contacts, je retire l'impression reconfortante que de grands pas ont été faits *de part et d'autre*, et que l'échéance de mai 1959, fixée par la Convention de Luxembourg, pourra être abordée avec sérénité pourvu que les bonnes volontés manifestées au cours de l'année maçonnique écoulée ne soient pas contrariées l'an prochain, et que le travail entrepris ne soit pas abandonné ou détérioré par ceux qui auront demain la charge des Obédiences intéressées.

La présence à la tête du Grand Orient des Pays-Bas de notre Frère Davidson, à la tête de la Grande Loge Unie d'Allemagne, du Frère Vogel, à la tête de la Grande Loge de Luxembourg du Frère Wehinkel, à la tête de la Grande Loge d'Autriche du Frère Scheichelbauer, l'élection récente du Frère Remouchamps comme Grand Maître du Grand Orient de Belgique et du Frère Hinnen comme Grand Maître de la Grande Loge Suisse Alpina, me permettent de bien augurer de l'avenir.

Nos Frères du Grand Orient de France vont, dans quelques jours, dans quelques heures, manifester sans ambiguïté par leurs suffrages s'ils approuvent la politique de rapprochement et de compréhension menée avec courage et dignité, par le Conseil de l'Ordre de leur Obédience, ou s'ils entendent se replier sur les positions anciennes d'incompréhension réciproque.

Le puissant et généreux élan qui s'est manifesté dans toutes les Loges du Grand Orient de France durant l'année écoulée ne permettra pas, nous l'espérons, ce regrettable retour en arrière.

Rien ne nous autorise à nous ingérer dans les affaires intérieures des autres Obédiences françaises, mais la Grande Loge de France ne doit, en l'occurrence, avoir à se reprocher ni le moindre manquement à la solidarité fraternelle, ni la moindre défaillance dans la défense de l'intérêt supérieur de l'Universalisme Maçonnique. Et quels que soient les succès ou les déceptions que l'avenir nous réserve, nous les accueillerons avec sérénité, car nous aurons agi en Frères loyaux, animés seulement par notre amour et notre foi dans les destins de la Franc-Maçonnerie universelle et impérissable.

Comment je vois l'avenir de la Franc-Maçonnerie française ? Je vais vous le dire tout net. Si, comme je l'espère et le souhaite ardemment, le Grand Orient de France revenait à la pratique du symbolisme traditionnel

dans sa plus haute acception initiatique dénuée de toute conception dogmatique, et ainsi acceptable par tous, à la seule condition qu'ils soient de vrais artisans, je suis absolument certain que nos trois Obédiences : Grande Loge Nationale Française, Grand Orient de France et Grande Loge de France, pourraient s'unir pour le plus grand bien de la Franc-Maçonnerie française et de la Franc-Maçonnerie universelle.

Mais je tiens à vous dire non moins nettement que je ne crois pas qu'il soit possible de réaliser une fusion complète à la hâte. Les structures administratives et financières des trois Obédiences, radicalement dissemblables, dresseraient des obstacles matériels insurmontables qui conduiraient à un lamentable échec toute tentative d'unification qui ne serait pas minutieusement préparée et mûrie.

Ce qui pourrait et devrait être fait dans le cas où le Grand Orient de France reprendrait l'usage des symboles, c'est une large *union* des trois Obédiences laissant subsister intacte leur autonomie interne administrative et financière. Cette union supposerait la création d'un Grand Comité National, composé des Grands Officiers des Obédiences unies, pris uniquement en leurs qualités et non point nommés en leur nom personnel. Ce Grand Comité, qui pourrait être alternativement présidé par chacun des trois Grands Maîtres en exercice, aurait pour mission d'assurer la représentation de l'ensemble de la Franc-Maçonnerie française vis-à-vis des Obédiences étrangères, de veiller dans les Loges des trois Obédiences au respect de la Tradition et du Symbolisme, quels que soient les rites pratiqués, et enfin de jeter les bases d'une union plus complète que le temps seul permettra de sceller.

La Franc-Maçonnerie anglaise a mis cent ans à faire son unité. Il n'y a pas de raisons pour que nous réalisions la nôtre en quelques mois !

Parallèlement, il faudrait qu'un large droit d'intervisitation soit ouvert aux Frères des trois Obédiences. Ce n'est que lorsque ce droit d'intervisitation aurait produit ses fruits, c'est-à-dire lorsque les Frères se connaîtraient bien, que nous pourrions envisager de faire un nouveau pas en avant.

Tel est le fond de ma pensée, tel doit être le sens de notre future action si nous voulons demeurer fidèles à la ligne de conduite que nous nous sommes tracée depuis bientôt un lustre.

Je veux, pour terminer, vous rendre compte de l'installation de la R. : L. : « Concorde universelle », à l'Orient d'Abidjan, à laquelle j'ai procédé la semaine dernière, en compagnie du T. : R. : F. : Georges Delbos, Grand Secrétaire.

Avec cette nouvelle Loge, la Grande Loge de France prend pied en Afrique Noire et sous les auspices qui nous permettent de penser que notre Obédience va être très prochainement en mesure de jouer dans ces pays, qui connaissent un essor stupéfiant, le rôle considérable qu'elle doit et qu'elle peut jouer.

Je vais, dans un instant, remettre ce maillet à celui de nos Frères que vous désignerez pour présider ce Convent. C'est pourquoi, vous ayant au cours de chaque tenue de Grande Loge, informés dans le détail de l'action

de votre Conseil Fédéral et de la situation intérieure et extérieure de notre Obédience, j'ai voulu aujourd'hui, me tournant résolument vers l'avenir, vous montrer les perspectives où conduit la route que vous avez choisie nettement et résolument et dont nous avons ensemble parcouru une bonne portion.

Par les décisions que vous serez amenés à prendre dans les jours qui vont suivre, vous direz souverainement s'il vous convient ou non d'aller jusqu'au bout de ce même chemin.

ONT ETE DESIGNES :

A la suite de l'Assemblée Générale, le Bureau du Conseil Fédéral de la G. : L. : de France est ainsi composé :

Sérénissime Grand Maître	T. : R. : F. : Georges HAZAN
Grand Maître adjoint, Paris	René FLEURY
Grand Maître adjoint, Province ..	André DJIAN
Grand Orateur	Alexis ZOUSMANN
Grand Secrétaire	Emmanuel DRAPANASKI
Grand Chancelier	Maurice WEIL
Grand Trésorier	Jean CAILLIAU
Grand Hospitalier	Lucien BARANDON
Grand Expert	Raymond DANIER

